

BALADES CULTURELLES DANS LA MÉMOIRE

19^e saison - N° 150 - Dimanche 1er février 2026

VOLEURS ET GENDARMES À GENÇAY XIX^e et XX^e siècles

Dans ses anciens locaux qui ont été détruits vers le milieu des années 1960 pour ouvrir la rue du 8 mai, la Gendarmerie de Gençay disposait d'une « chambre de sûreté » pour y mettre les délinquants en détention immédiate et provisoire, avant de les transférer si besoin dans un établissement plus sécurisé, notamment la prison de la Pierre Levée à Poitiers.

On cite couramment cette « prison de Gençay », à côté de la boulangerie actuelle, qui avait été aménagée dans le pigeonnier préexistant de la grande maison louée à partir de 1830 environ pour y installer la caserne de gendarmerie.

« [...] A la suite et sur le côté gauche de ces bâtiments servant de caserne de gendarmerie, se trouve un autre corps de bâtiment servant de maison de dépôt, composé de deux pièces, une au rez-de-chaussée, l'autre au deuxième étage » (*Echo de la Vienne*, 28 juin 1866)

Mais d'autres lieux de sûreté ont existé auparavant, depuis la maison de la Prévôté sur la place, sous l'Ancien Régime, une tour du Vieux Château après la Révolution et ce pendant une trentaine d'années, puis donc le pigeonnier de la rue de Civray.

Un cadre attractif pour la délinquance

Nous avons vu (Balade n° 146) que la place du marché de Gençay était dans les siècles derniers un important centre d'échanges et de commerce, avec ses foires de quinzaines très fréquentées, et ses nombreux magasins et auberges ; rien d'étonnant donc à ce que, dans ce flux humain périodique, se retrouvent des gens animés d'intentions malveillantes, aventuriers ; affairistes, escrocs, fraudeurs divers ou coupeurs de bourses. L'autorité municipale et son garde, et la gendarmerie, étaient souvent sollicités pour des délits banals comme des vols d'argent ou de denrées, mais aussi pour des faits plus surprenants, comme ceux consignés dans le registre de délibération du Conseil municipal :

- Le 23 décembre 1821 : procès-verbal contre une boémienne.(résumé) :

Le maire Joseph-joachim Pouvreau et le gendarme Julien Fouquetau ont interpellé une femme cachée dans un tas de bois chez le nommé Blanchet au Petit Trou, commune de St-Maurice ; il s'agit de Marie P., 53 ans, marchande d'Alonne. Venue chez Marsac à La Liardière, elle a soigné sa femme malade pour 20 francs. Selon le témoignage de Marie Perreau, femme de Louis Thouvenin, elle a regardé attentivement 5 dindons ; tous les cinq sont morts le soir-même

Elle avait sur elle un portefeuille rouge qui contenait :

- Un passeport périmé
- Un certificat de guérison sur papier timbré

Et dans ses poches :

- 2 petits paquets contenant des pastilles
- 1 second papier contenant quatre paquets de drogue sans étiquette
- une fiole allongée contenant une substance liquide étiquetée syrop de guimauve

Les autorités conduisent la femme Marie P. en lieu de sûreté.

Les passeports à l'intérieur

De la Révolution jusqu'aux années 1860, les voyageurs qui parcourraient la France étaient tenus de détenir un passeport délivré par une autorité civile ou religieuse. C'était une feuille de papier que la personne devait avoir sur elle, donc dans sa poche, le plus souvent pliée en 8, et qui devait être visée par le maire ou autre responsable au passage dans une ville. Il existe dans les archives communales de Gençay un lot important de ces passeports que nous avons étudiés et classés. Le passeport avait une validité de 1 an ; à force d'être plié et déplié, et transporté dans les poches et portefeuilles, il était très souvent usé ou déchiré.

Lors de la délivrance d'un passeport neuf, il était séparé de la souche à l'aide de

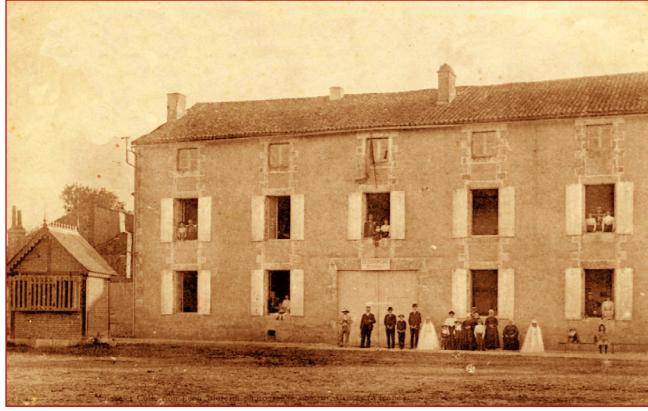
ciseaux, et selon une découpe sinuuse, de manière à pouvoir être reconstitué si nécessaire lors d'une enquête, chaque découpe étant unique.



Dossier établi par Pierre CHEVRIER
Mise en pages de Fernando COLLA

Sources : • Dossiers des balades culturelles : n° 29 – 82 – 103 – 146
• ARTE : « La poche, une liberté sous la robe », février 2022, Wikipedia
• « Les fourberies du diabolique "Pinâ", boucher à Champagné St-Hilaire », par Louis VIBRAC, Association « Murmures et Culture » de Champagné, 2012
• Archives du Centre Culturel – La Marchoise (e-vellour)
Février 2026





Caserne de gendarmerie de Gençay avant la Guerre de 14, un jour de Communion solennelle

• 5 mars 1830 :

Lettre de De Morisson, substitut du procureur du Roi à Civray, au Maire de Gençay, qui a signalé que B... journalier, prête aux jeunes le cordon ombrical d'un enfant pour rendre le sort favorable lors du recrutement militaire, et s'en fait payer plus ou moins grassement, selon qu'ils ont été plus ou moins heureux.

• *La Semaine*, du dimanche 6 février 1887 :

Notre foire de Gençay du jeudi 27 janvier a été marqué par un assassinat à demi consommé heureusement :

Le nommé Martin, cultivateur, demeurant à Reignier, commune de Marnay se rendait de la foire vers 6 h. 1/2 et emmenait un mouton qu'il tenait par une corde. Il a été violemment agressé par deux hommes qui lui ont pris la somme de 5F10 qu'il possédait alors et s'enfuirent rapidement laissant leur victime à demi morte. Quelle direction prirent-ils ? Nul ne le sait.

• *La Semaine*, du dimanche 28 janvier 1900 :

Rixe. Le 22 janvier dernier, vers 7 heures et demie du soir, les nommés Beau et Martin se rencontraient sur le chemin de grande communication. A propos d'une mule que l'un ne voulait pas vendre à l'autre, les deux hommes en vinrent aux mains et se portèrent des coups réciproques.. Procès verbal a été dressé, Beau ayant porté plainte à la gendarmerie.

• *L'Avenir de la Vienne*, le 26 septembre 1909 :

Le 21 septembre à l'occasion de la foire de Saint-Maurice, Mr Bernelle, camelot de Vivonne, dort à l'hôtel Bonnin de Gençay dans l'écurie, et pose sa sacoche sur un coffre à avoine. Le lendemain, il constate qu'une somme de 130 F lui a été dérobée. Le voleur, voyageant à bicyclette sera retrouvé à Poitiers et écroué à la Pierre levée.

• *L'Avenir de la Vienne*, n° 78 du lundi 4 et mardi 5 avril 1910 :

GENÇAY - ARRESTATION DE PICKPOCKETS. Le 31 mars, vers midi, M. Guillot Jean, âgé de 76 ans, cultivateur à l'Abbaye, commune de Brion, prévenait les gendarmes de Gençay, que la poche de

son gilet venait de lui être coupée sur le champ de foire par deux individus âgés de 25 à 30 ans qui l'avaient bousculé et que son portefeuille contenant 86 francs lui avait été dérobé. Il ajoutait que son fils, qui se trouvait avec lui avait suivi les deux individus.

Munis de ces renseignements, les gendarmes se mirent à la recherche des deux filous qu'ils trouvèrent dans l'auberge de M. Bouchet.

Interrogés, ces deux individus, du nom de Fournier Victor, 30 ans, originaire de Veurne (Allier) ; Rubaud Louis, 25 ans, né à Namur (Belgique), marchands forains, sans domicile fixe, vus par le fils du volé causant avec un troisième individu, dans l'écurie de M. Prieur ont, malgré leurs dénégations, été mis en état d'arrestation pour être conduits devant M. le procureur de la République de Civray.

Fouillés, ils ont été trouvés porteurs d'objet servant au genre d'industrie dont ils sont inculpés.

Tout dans les poches

Les délinquants interpellés par les gendarmes se déplacent généralement à pied, et donc doivent transporter leurs denrées, outils et matériels divers dans leurs poches ou des sacoches de faible encombrement.

Les costumes masculins, vestes, pantalons, manteaux... sont munis de poches cousues ; les costumes féminins jusqu'au XIX^e siècle n'en comportent pas ; mais les dames sont équipées de poches suspendues à la taille ou à la ceinture et installées sous la première couche de vêtement (robe, tablier), par-dessus le jupon. Il peut n'y avoir qu'une poche, ou deux



Les poches des costumes féminins au XIX^e siècle

Les poches contiennent donc tout le matériel nécessaire aux activités et à la vie immédiate de la personne : portefeuille, passeport, argent éventuellement roulé dans un mouchoir, nécessaire à couture, petits outils spécialisés... Tout cela faisant l'objet d'un inventaire par les gendarmes quand quelqu'un était interpellé. Ces poches pouvaient également être coupées par d'habiles opérateurs, dans le cadre de foules compactes ou de bousculades provoquées.

On peut consulter la liste des pièces à conviction dressée par le tribunal de Civray dans la



procédure instruite contre Jules Mignon, célèbre voleur du civraisien, en décembre 1878, et contenues dans les poches de l'accusé, plus un sac :

Un tiroir / la clé du tiroir/ mastic et morceau de fer/ Un porte-monnaie/ Un autre porte-monnaie contenant 157F70/ Un porte-feuille avec divers papiers/ Une montre et une chaîne/ Un revolver/ Deux couteaux/ Deux boutons de chemises/ Neuf balles/ Un rasoir/ Une boîte contenant deux bagues/ Un trousseau de clés, une chaîne de montre, une paire de brillants/ Une paire de bottes. Mignon avait aussi sur lui du tabac, (donc un briquet ou des allumettes) dont il avait fait royalement don à un jeune gendarme de son escorte lors d'une arrivée au tribunal de Poitiers.

Un suicide à la prison de Gençay

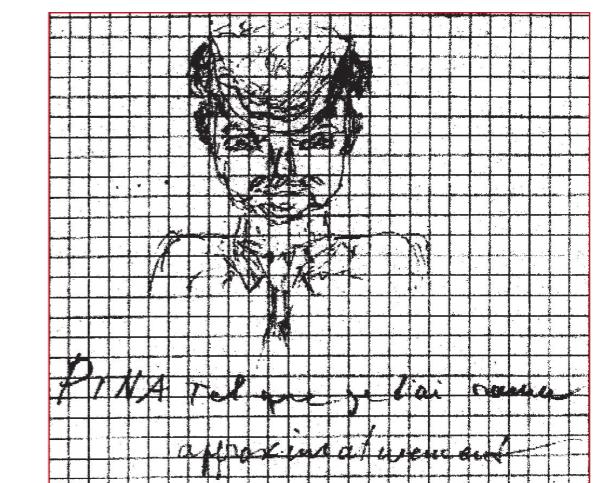
Le dimanche 10 mars 1935, le gendarme Sarrazin, de la brigade de Gençay, ouvre la porte de la chambre de sûreté de la gendarmerie ; la veille, il y a enfermé André Pineau, dit « Pinâ », 38 ans, de Champagné, qui doit être transféré à la prison de la Pierre Levée à Poitiers ; or, le gendarme découvre Pinâ pendu, le corps encore chaud ; il s'est apparemment suicidé à l'aide d'une sorte de corde faite de lambeaux du tissu de sa paillasse.

André Pineau, fils du boucher de Champagné, et ouvrier boucher lui-même, semait la terreur autour de lui. Il ne travaillait plus depuis la mort de son père, la boucherie ayant été reprise par son beau-frère. Il avait eu de nombreuses fois à faire avec la justice, mais arrivait toujours à se tirer d'affaire ; on le disait protégé depuis sa participation à la Guerre de 14, notamment à la bataille de la Somme. Il vivait largement sur la communauté, se servant ostensiblement dans les jardins et les vergers et pratiquait en permanence le braconnage et la chasse au furet.

C'est un vol de vin en janvier 1935 qui l'a mené à la prison de Gençay ; mais il était fortement soupçonné d'un crime commis à la Grande Grange, où Mme Mesmin avait été retrouvée étranglée le 9 décembre 1934.

La mort de Pinâ mettait fin à toutes les procédures ; il a été emmené au cimetière par Bernelle, équarisseur à Gençay, seulement accompagné de sa sœur, pendant que les gens de Champagné faisaient un feu de joie sur la place. Personne ne peut dire exactement à quel endroit il est enterré ; il a été mis « dans un coin », sans repère identifiable.

La mémoire collective, plus indulgente que la justice, tente de le ranger parmi les grands bandits sociaux, les révoltés généreux... mais il reste difficile, à la lecture des documents officiels, de lui trouver des côtés « sympathiques ».



« Pinâ » dessiné par Maurice Gourdeau en 2012 (Maurice Gourdeau était élève à l'école de Champagné en 1935, quand Pinâ a été emmené par les gendarmes)
